Extrait de la procédure ANSSI-CSPN-MAI-P-01 :

Le commanditaire de l’évaluation qui a abouti au certificat de référence peut demander au centre de certification de confirmer l’impact des évolutions du produit sur le certificat de référence (…).

L’impact est qualifié de :

- « **majeur** » si les évolutions ont un impact potentiel important sur les fonctions de sécurité précédemment évaluées ;

- « **mineur** » si les évolutions ont un impact potentiel limité sur les fonctions de sécurité précédemment évaluées.

Cette demande doit être renseignée et adressée :

* Par courriel (pour un pré-enregistrement) à certification@ssi.gouv.fr en indiquant dans l’objet du message [Nouvelle demande d’évaluation] (le scan signé de cette demande, et la ou les cibles de sécurité doivent être joints au courriel) ;
* Et par courrier postal, à :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information

Centre de Certification

51, boulevard de La Tour-Maubourg

75700 PARIS 07 SP

France

L’enregistrement de la demande sera effectif à la réception de la demande originale signée*.*

Le produit [nom du produit], [référence du produit certifié] certifié le [date du certificat] sous la référence [référence du certificat], a subi les évolutions indiquées dans le rapport [référence du rapport d’analyse d’impact], ci-joint, et a une nouvelle référence [nouvelle référence du produit avec les évolutions].

Je vous demande au titre de la procédure « Maintien de la confiance : continuité de l’assurance » (référence ANSSI-CSPN-MAI-P-01) de bien vouloir me confirmer l’impact de ces évolutions.

Dans le cas où l’impact de ces évolutions serait considéré comme mineur, je vous demande de [publier / ne pas publier] le rapport de maintenance.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et/ou raison sociale  |  |
| Nom du contact  |  |
| Adresse  |  |
| Tél.  |  |
| Courriel  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| A  |   | , le |   |

[Nom, titre et signature de la personne habilitée à engager la société,

ou mandataire social de la société]